

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle
19 heures

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la grande salle du *Centre municipal* au 124, rue Principale à Palmarolle, le lundi 11 mars 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{me} Denise Mercier

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Raymond Roy

Absences :

M^{me} Lyne Vachon

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 19-03-065

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

3. Présentation du budget par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et période de questions pour le public;
- 4.1. Motion de félicitations aux employés des travaux publics;
- 7.2. Entente intermunicipale en matière d'urbanisme;
- 8.6. *Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest* – Demande de participation financière;
- 14.8. Espace supplémentaire à l'aréna pendant les tournois de hockey;
- 14.9. CREAT – Renouvellement de l'adhésion annuelle;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC;
4. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
 - 4.1. Motion de félicitations aux employés des travaux publics;
5. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
7. URBANISME;
 - 7.1. Règlement de concordance avec le *Schéma d'aménagement et développement révisé* de la MRC;
 - 7.2. Entente intermunicipale en matière d'urbanisme;
8. DEMANDES ET AUTORISATIONS;

- 8.1. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
- 8.2. Autorisation pour la coordonnatrice des Loisirs pour assister à la 4^e Rencontre régionale du loisir municipal;
- 8.3. Autorisation pour assister au « 3^e Colloque Cain Lamarre municipal et environnement 2019 »;
- 8.4. Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest – Demande de commandite de salle;
- 8.5. Demande commandite de salle par une citoyenne;
- 8.6. Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest – Demande de participation financière;
9. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
11. PAROLE AU PUBLIC;
12. SÉCURITÉ INCENDIE;
13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
14. HYGIÈNE DU MILIEU;
15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 15.1. Ressourcerie Le filon vert – Renouvellement d'adhésion;
 - 15.2. Inscription à l'appel de projets du Challenge Hecla-Québec/Beattie;
 - 15.3. Inscription à l'appel de projets du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
 - 15.4. Approbation d'honoraire supplémentaire pour surveillance de travaux à l'aréna;
 - 15.5. Autorisation de signature du *Protocole d'entente* entre LA MUNICIPALITÉ et LES LOISIRS DE PALMAROLLE INC.;
 - 15.6. Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;
 - 15.7. Soumission – Serveur informatique pour centraliser et sécuriser les données municipales;
 - 15.8. Espace supplémentaire à l'aréna pendant les tournois de hockey;
 - 15.9. CREAT – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
16. EMPLOYÉS;
 - 16.1. Embauche d'un concierge pour le Centre municipal;
 - 16.2. Rencontre régionale du Réseau des femmes élues : « *Parler en public avec facilité et efficacité* »;
17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
18. PAROLE AU PUBLIC;
19. SUJETS DIVERS (VARIA);
20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté avec la modification suivante :

Le point 4. PAROLE AU PUBLIC, est déplacé à la suite du point 11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL. La hiérarchie numérique de l'ordre du jour est par conséquent décalée.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-03-066

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 19-03-067

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 19-03-068

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 19-03-069

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2019

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **PRÉSENTATION DU BUDGET PAR LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La firme Raymond Chabot Grant Thornton présente au public, à l'aide d'un document Power Point, le budget annuel de 2019 de la Municipalité de Palmarolle. Le public a eu droit à une période de questions d'une heure et demie (1 h 30).

Résolution n° 19-03-070

Levée et ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 58 minutes et ajournée au mercredi 13 mars 2019 à 19 heures à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle.

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Première séance d'ajournement de la séance ordinaire du 11 mars 2019 des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le mercredi 13 mars 2019, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

Les sujets non traités à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars sont :

4. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
 - 4.1. Motion de félicitations aux employés des travaux publics;
5. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
7. URBANISME;
 - 7.1. Règlement de concordance avec le *Schéma d'aménagement et développement révisé* de la MRC;
 - 7.2. Entente intermunicipale en matière d'urbanisme;
8. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 8.1. Modalités de l'*Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023*;
 - 8.2. Autorisation pour la coordonnatrice des Loisirs pour assister à la *4^e Rencontre régionale du loisir municipal*;
 - 8.3. Autorisation pour assister au « *3^e Colloque Cain Lamarre municipal et environnement 2019* »;
 - 8.4. *Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest* – Demande de commandite de salle;
 - 8.5. Demande commandite de salle par une citoyenne;
 - 8.6. *Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest* – Demande de participation financière;

9. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
11. PAROLE AU PUBLIC
12. SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 12.1. Adoption du rapport annuel du *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2018*;
 - 12.2. Formation pour les pompiers du Service de sécurité incendie;
13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
14. HYGIÈNE DU MILIEU;
15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 15.1. Ressourcerie Le filon vert – Renouvellement d'adhésion;
 - 15.2. Inscription à l'appel de projets du Challenge Hecla-Québec/Beattie;
 - 15.3. Inscription à l'appel de projets du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
 - 15.4. Approbation d'honoraire supplémentaire pour surveillance de travaux à l'aréna;
 - 15.5. Autorisation de signature du *Protocole d'entente* entre LA MUNICIPALITÉ et LES LOISIRS DE PALMAROLLE INC.;
 - 15.6. Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;
 - 15.7. Soumission – Serveur informatique pour centraliser et sécuriser les données municipales;
 - 15.8. Espace supplémentaire à l'aréna pendant les tournois de hockey;
 - 15.9. CREAT – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
 - 15.10. Communiqué à la population de Palmarolle concernant le budget 2019;
 - 15.11. Vins & Fromages;
 - 15.12. Formation d'un comité de travail;
16. EMPLOYÉS;
 - 16.1. Embauche d'un concierge pour le Centre municipal;
 - 16.2. Rencontre régionale du Réseau des femmes élues : « *Parler en public avec facilité et efficacité* »;
17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
18. PAROLE AU PUBLIC;
19. SUJETS DIVERS (VARIA);
20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'adoption du rapport annuel du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2018, est proposé par la directrice générale Carole Samson et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 12.1 est ajouté.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la formation des pompiers pour l'année 2019, est proposé par le directeur du Service de sécurité incendie, Réal Asselin, et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 12.2 est ajouté.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant un communiqué à la population est proposé par le conseiller Jacques Chabot et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 15.10 est ajouté.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'événement Vins & Fromages, est proposé par la mairesse Louisa Gobeil et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 15.11 est ajouté.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la formation d'un comité de travail, est proposé par la mairesse Louisa Gobeil et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime. Le point 15.12 est ajouté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Résolution n° 19-03-071

Motion de remerciements aux employés des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal propose d'envoyer une carte de remerciement aux employés des travaux publics pour le travail accompli soutenu qui a assuré le déneigement durant l'hiver 2018-2019, à Yvan Harvey, Roger Marcotte et Roger Cadotte.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

MMQ – Part de ristourne de la municipalité

La Mutuelle des Municipalités du Québec nous annonce notre part de ristourne pour l'année 2018 de mille huit cent quatorze dollars (1 814 \$).

Réponse du Ministère des Transports à la Municipalité

Suite à l'envoi de la résolution 18-12-340 et d'une lettre de la Municipalité concernant la sécurité du pont enjambant la rivière Dagenais dans le village, le ministère nous fait parvenir sa réponse à notre demande d'obtention d'une certification écrite par un document détaillé.

Plainte d'un citoyen concernant les taxes municipales

Un citoyen nous fait parvenir par écrit son mécontentement en rapport avec les taxes municipales trop élevées selon ses dires.

Ministère de la Sécurité publique – Préparation crue printanière 2019

Comme chaque année, le printemps se manifeste avec son potentiel de risques d'inondations et de mouvements de sol. À cet effet, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI), du ministère de la Sécurité publique (MSP), se prépare pour assurer un suivi des impacts sur le territoire et ainsi mettre en place des mesures facilitant la coordination.

MDDELCC – Attribution d'aide financière

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe de l'attribution d'une aide financière dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1*, pour un montant de 7 500 \$.

Ministère de la Famille du Québec – Programme de soutien aux politiques familiales

Suite à notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour l'année financière 2018-2019 Le Ministère

de la Famille du Québec nous annonce qu'il ne peut pas donner suite à notre demande.

Dépôt d'une pétition pour l'instauration d'un taux égal pour les services municipaux

Le citoyen Allan Fortier a déposé au conseil une pétition de 84 signatures demandant à la Municipalité d'uniformiser les taxes municipales. Le but est d'avoir un prix égal pour tous les payeurs de taxes, pour les services dont les citoyens bénéficieront. Un taux fixe et égal pour la sécurité publique, le service incendie et les achats des camions autopompe, citerne, et camion benne.

Dépôt d'une pétition contre l'augmentation des taxes municipales 2019

Le citoyen Donald Proulx a déposé au conseil une pétition de 183 signatures protestant contre l'*augmentation des taxes municipales* et demandant une diminution des taxes.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ URBANISME

Résolution n° 19-03-072

Règlement de concordance avec le Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC

ATTENDU que le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 4 décembre 2017 avec l'adoption de la résolution numéro 17-12-348;

ATTENDU qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

DE demander au *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021, afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Résolution n° 19-03-073

Entente intermunicipale en matière d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal approuve le projet de protocole d'entente intermunicipale proposé par la Ville de La Sarre, avec les tarifs horaires révisés à la hausse de la résolution 18-09-280 comme suit :

- Inspecteur : passe de 30 \$ / h à 45 \$ / h
- Directeur : passe de 40 \$ / h à 65 \$ / h

QUE le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente intermunicipale avec la Ville de La Sarre en matière d'urbanisme avec l'ajout de la mention : « *L'organisme requérant peut ajouter au besoin des heures de service selon la demande* ».

QUE le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil et la directrice générale Carole Samson afin de signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'entente intermunicipale.

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 19-03-074

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « *en régie* », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le président de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'*Infrastructure et des Collectivités*, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

D'appuyer la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'*Infrastructure et des Collectivités*, l'honorable François-Philippe Champagne, à la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec*, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédérale de notre circonscription et au président de la *Fédération québécoise des municipalités*, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm, pour appui.

Résolution n° 19-03-075

Autorisation pour la coordonnatrice des Loisirs pour assister à la 4^e Rencontre régionale du loisir municipal

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la coordonnatrice des Loisirs à assister à la *4^e Rencontre régionale du loisir municipal*, qui se tiendra le jeudi 25 avril prochain à La Sarre.

QUE si la coordonnatrice désire tout de même assister à cette rencontre, elle est autorisée à s'absenter sans salaire, les frais de repas, de déplacement et d'inscription seront à ses frais.

Résolution n° 19-03-076

Autorisation pour assister au « 3^e Colloque Cain Lamarre municipal et environnement 2019 »

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Lyne Vachon à assister au 3^e Colloque Cain Lamarre municipal et environnement qui se tiendra le 18 avril prochain à l'Escale Hôtel Suites de Val-d'Or, de 8 h 30 à 17 h. Cette formation est gratuite. Les frais déplacements et les frais de repas seront aux frais de M^{me} Vachon.

Résolution n° 19-03-077

Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest – Demande de commandite de salle

ATTENDU que le *Regroupement* organise cinq (5) ateliers gratuits en *d'échanges / informations* auprès des proches aidants et aidés;

CONSIDÉRANT que les demandes de commandite par des organismes de l'extérieur autres que ceux de Palmarolle sont autorisées pour des activités ayant un impact sur les citoyens de Palmarolle;

EN CONSÉQUENCE,

La conseillère Lyne Vachon fait part d'un possible conflit d'intérêts puisqu'elle est membre du conseil d'administration du Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest et désire s'abstenir de voter sur ce point.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et majoritairement résolu et adopté (5 Pour ; 1 Abstention) :

QUE le conseil municipal autorise la commandite de la petite salle du Centre Municipal au *Regroupement des proches aidants d'Abitibi Ouest* le jeudi 28 mars 2019 et les jeudi 4, 11, 18 et 25 avril 2019, de 13 h 15 à 15 h 15 pour la tenue des ateliers *d'échanges / informations* pour les proches aidants et aidés. Les frais pour le ménage de la salle après l'événement seront au frais de l'organisme commandité à raison d'une durée de 2 heures au taux horaire de l'employé en conciergerie selon le *Guide de référence des employés municipaux* de la Municipalité de Palmarolle.

Résolution n° 19-03-078

Demande commandite de salle par une citoyenne

ATTENDU qu'une citoyenne de Palmarolle madame Suzane Plourde, auteure, est à la recherche d'un endroit pour tenir le lancement de son deuxième livre « *Pourquoi c'était si difficile...* »;

POUR CETTE RAISON,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le prêt de la grande salle du Centre municipal dont la moitié de la salle sera utilisée, à l'occasion du lancement du 2^e livre de M^{me} Plourde, après confirmation avec cette dernière de la date à laquelle l'événement se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 19 heures. Les frais pour le ménage de la salle après l'événement seront au frais de la personne commanditée à raison d'une durée de 2 à 3 heures au taux horaire de l'employé en conciergerie selon le *Guide de référence des employés municipaux* de la Municipalité de Palmarolle.

Résolution n° 19-03-079

**Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest –
Demande de participation financière**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la participation de la Municipalité à la *Société canadienne du cancer* dans le cadre de l'événement de la 15^e édition du *Relais pour la vie d'Abitibi-Ouest*.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 19-03-080

**Rapport des dépenses et reddition des
comptes à payer au 28 février 2019**

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 28 février 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-quinze dollars et dix-neuf cents (180 475.19 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-deux mille trois cent cinquante-deux dollars et soixante-dix-sept cents (42 352.77 \$);

QUE la liste des salaires versés au 28 février 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et soixante-neuf cents (24 978.69 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

Résolution n° 19-03-081

Adoption du rapport annuel du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2018

ATTENDU

que conformément à l'action #11 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (SCRSI)* et, à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie du Québec*, la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer le *Rapport annuel d'activités 2018* en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au *Plan de mise en œuvre* (annexe 8) du schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le *Rapport annuel d'activités 2018* du *Schéma de couverture de risque en Sécurité Incendie (SCRSSI)* soit adopté tel que présenté par la directrice générale Carole Samson.

Résolution n° 18-03-082

Formation pour les pompiers des services de sécurité incendie

ATTENDU

que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU

que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU

qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU

que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU

que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendies municipaux;

ATTENDU

que la municipalité de Palmarolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU

que la municipalité de Palmarolle prévoit la formation de trois 3 pompiers pour le programme « Pompier 1 » et aucun

pompier pour le programme « Pompiers II » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que la municipalité présentera une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** Aucun dossier

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** Aucun dossier

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-03-083 **Ressourcerie Le filon vert - Renouvellement d'adhésion**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle pour 2019 à *Recyclo-Nord* (qui gère également la *Ressourcerie Le Filon vert*) pour un montant de vingt-cinq dollars (25 \$).

Résolution n° 19-03-084 **Inscription à l'appel de projets du Challenge Hecla-Québec / Beattie**

ATTENDU qu'en plus de soutenir les activités du *Club de golf Beattie* de La Sarre, *Hecla Québec* teint à ce qu'une partie des profits engendrés par le *Challenge Hecla Québec / Beattie* (tournoi de golf), soit redistribuée à des municipalités ou des organismes communautaires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires de partout en Abitibi-Ouest ont bénéficié depuis les 6 dernières années, des retombées de ces dons, habituellement 1 000 \$, pour la réalisation de projets structurants dans leur milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la participation de la Municipalité de Palmarolle pour un projet communautaire d'un de ses organismes municipaux qui s'adresse à la clientèle jeunesse soit, comité jeunesse, comité d'embellissement, comité de développement Palmarolle, les loisirs etc. Les organismes municipaux seront contactés afin de les informer qu'ils peuvent déposer un projet structurant dans leur milieu.

Résolution n° 19-03-085

**Inscription à l'appel de projets du
Programme d'infrastructures Municipalité
amie des aînés (PRIMADA)**

ATTENDU que le *Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux*, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informe que l'appel de projets 2019 du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) est présentement en cours jusqu'au 15 mai 2019;

ATTENDU que ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les personnes âgées et répondant à leurs besoins en attentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la soumission d'un projet structurant dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*.

Résolution n° 19-03-086

**Approbation d'honoraire supplémentaire
pour surveillance de travaux à l'aréna;**

ATTENDU que l'entrepreneur REFRIGERATION NOËL INC., responsable des travaux de remplacement du système de réfrigération et de l'installation du système de récupérateur de chaleur, n'a pas terminé lesdits travaux dans les temps requis;

ATTENDU que la date de fin de projet était le 12 octobre 2018 et qu'en date du 4 mars 2019 les travaux ne sont toujours pas terminés;

ATTENDU que la firme STANTEC, responsable de la surveillance desdits travaux, a dû de ce fait prolonger la période de surveillance, engageant ainsi des frais supplémentaires de plus de cinq mille dollars (5 000 \$);

CONSIDÉRANT que lesdits frais se décrivent comme suit :

- temps entre le 12 février et aujourd'hui;
- temps et des dépenses pour aller faire la dernière visite de déficience à 2 personnes, pour vérifier la mécanique et l'électricité;
- temps pour préparer les listes de déficiences;
- temps pour continuer à vérifier les documents de fin de projet que l'entrepreneur doit préparer;
- temps pour finaliser le projet (certificats de réception provisoire et définitive, recommandation de paiement, suivi du chantier, etc.);

CONSIDÉRANT que le montant total de ces frais supplémentaires est évalué à cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$);

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le paiement supplémentaire de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$) à la firme Stantec pour lesdits travaux de surveillance à l'Aréna Rogatien-Vachon pour finaliser les travaux;

QUE l'entreprise RÉFRIGÉRATION NOËL INC. sera avisée que le montant excédant susmentionné lui sera réclamé puisque leur contrat n'a pas respecté l'échéance et que c'est ce qui a engendré ladite dépense supplémentaire à la Municipalité.

QUE les prochains contrats octroyés au plus bas soumissionnaire contiendront une clause protégeant la Municipalité en cas de non-respect des échéanciers ou de dépassement des coûts de la soumission.

Résolution n° 19-03-087

Autorisation de signature du Protocole d'entente entre La Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la signature du Protocole d'entente entre La Municipalité et Les Loisirs de Palmarolle inc., tel que présenté dans son dernier projet, et le rendra par la même occasion, rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Résolution n° 19-03-088

Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) au RÉSEAU BIBLIO qui va souligner localement l'engagement de l'une de nos bénévoles, madame Sylvie Girard, lors de la semaine de l'Action bénévole qui se déroulera du 7 au 13 avril 2019.

Résolution n° 19-03-089

Soumission – Serveur informatique pour centraliser et sécuriser les données municipales

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un nouveau serveur informatique afin de centraliser et de sécuriser les données tel que décrit dans la soumission de CIA INFORMATIQUE comme suit :

- antivirus en temps réel;
- filtrage web (contrôle de notre réseau pour gérer les accès web, si désiré);
- contrôle d'application (contrôle des applications qui se connectent au web);
- IPS (prévention d'intrusion) : pour sécuriser et prévenir toute intrusion sur notre réseau;
- support de Fortinet en cas de problème;
- échange de l'équipement tant que les services sont abonnés;
- sécuriser nos adresses courriel avec les logiciels 0 Spam et Office 365;
- banque d'heures pour l'entretien du réseau.

QUE le conseil municipal autorise la dépense non budgétée pour ces installations pour un montant total de cinq mille six cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (5 658.83\$). Pour compenser cet achat, le conseil municipal a pris la décision d'annuler l'achat d'un système de téléphonie au montant de huit mille huit cent soixante dollars (8 860 \$) prévu au budget de 2019.

Résolution n° 19-03-090

Espace supplémentaire à l'aréna pendant les tournois de hockey

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate le conseiller Jacques Chabot et l'employé Alain Aubin afin de trouver un espace de rangement supplémentaire à l'aréna pour le rangement de matériel des joueurs de hockey lors des tournois.

QUE les mandataires susmentionnés assignent un nouveau vestiaire pour les joueuses des équipes féminines qui participent aux tournois de hockey.

Résolution n° 19-03-091

CREAT – Renouvellement de l'adhésion annuelle

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et majoritairement résolu et adopté (5 Pour, 1 Contre) :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018-2019 au *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue* (CREAT), pour un montant de cinquante dollars (50 \$).

Résolution n° 19-03-092

Communiqué à la population de Palmarolle concernant le budget 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE suite à la rencontre avec les citoyens lors de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2019, le conseil municipal s'engage à travailler des cibles de réduction de dépenses dans son budget 2019 et s'engage à préparer le budget 2020 ayant pour objectif de réduire le taux de taxation le plus raisonnablement possible.

Résolution n° 19-03-093

Vins & Fromages

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que les employés municipaux permanents temps plein et les membres du conseil élu(e)s ne bénéficieront plus de billets pour l'événement « *Vins & Fromages* » comme adopté à la résolution n° 17-03-077.

Résolution n° 19-03-094

Formation d'un comité de travail

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que le Comité de travail sera formé comme suit :

- La mairesse Louisa Gobeil;
- Le conseiller Jacques Chabot;
- Le conseiller Daniel Perron.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 19-03-095

Embauche d'un concierge pour le Centre municipal

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de madame Carole St-Amant, domicilié à Palmarolle, à titre de concierge pour l'entretien des salles du Centre municipal, et ce depuis le 14 février 2019. Elle sera rémunérée selon le *Guide des employés municipaux de Palmarolle* pour le poste spécifique à l'entretien ménager.

Résolution n° 19-04-096

Rencontre régionale du Réseau de femmes élues : « Parler en public avec facilité et efficacité »

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas de femmes élues pour assister à la rencontre régionale du Réseau de femmes élues de l'Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra le 5 avril prochain à Rouyn-Noranda. Les femmes élues de la Municipalité de Palmarolle sont libre d'y assister, mais à leurs frais.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé

→ **PAROLE AU PUBLIC**

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-03-097

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 15 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière